

## **Thème III** **Quel syndicalisme?**

Depuis trois ans, le rythme et l'importance des réformes ont nécessité de nombreuses réactions des salariés et de l'opinion publique. Dans cette période, l'action a eu essentiellement pour but une limitation des effets d'une politique plutôt que l'obtention d'avancées. Le SNUipp est questionné comme l'ensemble du syndicalisme sur les difficultés d'articuler unité d'action, efficacité d'action, clarté des revendications et implication du plus grand nombre de salariés. De nouvelles formes d'actions et de rassemblements ont vu le jour aux côtés d'autres déjà existant. Solidarité et mobilisations des salariés se sont développées au plan international face aux effets économiques, sociaux, environnementaux de la mondialisation.

### **1 Le lien à la profession et le SNUipp**

#### **1.1 Le lien avec la profession : l'identité du SNUipp**

- a- Le SNUipp s'est créé avec pour objectif de proposer aux enseignants du premier degré et aux PEGC un outil syndical leur permettant de se rassembler, d'agir majoritairement dans le respect des points de vue des uns et des autres pour transformer l'école et notre métier. Cette démarche a permis au SNUipp de devenir ce qu'il est aujourd'hui : le syndicat le plus représentatif dans son secteur. Conserver cette ambition permet d'articuler nos mandats, nos réflexions, nos stratégies, nos propositions d'actions avec les préoccupations et les exigences exprimées par la profession et les rendre plus efficaces parce que plus partagées.
- b- L'individualisation des rémunérations, les entraves au droit syndical, les modifications de l'organisation du temps de service des enseignants des écoles, rendent plus difficiles les liens qui unissent le SNUipp à l'ensemble de la profession. L'évolution des moyens de communication et des rapports sociaux modifie également les attentes des personnels, individuelles ou collectives, les modalités d'échange entre eux.
- c- Comment le SNUipp répond-il à ces situations et aspirations diverses?
- d- Quelles dynamiques collectives peut-il enclencher?
- e- Le lien permanent avec la profession se fonde sur la transparence : tous les collègues accèdent aux informations (compte-rendu d'audiences, avis « extérieurs », rapports etc.) et nous organisons des rencontres (RIS, stages, AG) pour que toutes et tous s'emparent de ces débats.
- f- Quels outils développer pour maintenir ce lien?
- g- Comment renforcer la participation aux réunions syndicales, les rendre plus attractives?
- h- Quelle démarche syndicale en direction des futurs enseignants?
- i- Le SNUipp a toujours porté une attention particulière aux débuts de carrière. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants modifient les modalités à mettre en œuvre pour aller à la rencontre des futurs enseignants des écoles
- j- Comment identifier, dans les universités, les étudiants se préparant au concours?
- k- Comment les rencontrer dans des classes éparpillées dans des départements parfois différents de celui de préparation au concours?
- l- Quelle approche syndicale doit-on avoir avec ces étudiants et comment leur faire connaître la spécificité du SNUipp ?
- m- Quels outils construire, développer, réinterroger au niveau national (outils, publications, stages de formation syndicale, Internet...), académique et départemental (site Internet, publication, liste de diffusion, stage, partenariat...)?

#### **1.2 La syndicalisation**

- a- Ces dernières années, les effectifs du SNUipp ont progressé. Toutefois, cette évolution est percutée par les nouvelles organisations du temps de service et leurs conséquences sur les RIS limitant les possibilités de rencontre avec la profession.
- b- Comment améliorer ces rencontres, les développer avec de nouveaux outils?
- c- La syndicalisation doit être au cœur des préoccupations à tous les niveaux du syndicat.
- d- Les moyens mis en œuvre, campagne de syndicalisation en début d'année, ont-ils eu l'ampleur nécessaire pour réussir la syndicalisation ?
- e- Un système d'"enquête-synthèse-retour" visant à mutualiser les connaissances dans ce domaine est venu s'ajouter

aux outils déjà mis en place (points syndicalisation réguliers...).

- f- Comment développer notre réflexion et notre prise en charge de la syndicalisation dans les sections départementales, au plan national (campagne de syndicalisation, stages, communication, utilisation des RIS, initiatives spécifiques en direction des jeunes...)?
- g- Se donne-t-on les moyens de mieux comprendre les raisons d'une syndicalisation, d'un refus ou d'un non renouvellement de syndicalisation ?
- h- Le nombre et les statuts des emplois précaires se sont développés. Quelles réponses en termes d'organisation doit-on apporter à cette évolution?
- i- La question de la syndicalisation des retraités qui représentent 20% de la population aujourd'hui constitue un enjeu important que le SNUipp prend en compte. Le SNUipp confirme son choix d'un syndicalisme solidaire actifs/retraités dans lequel les retraités sont des syndiqués à part entière. Des initiatives ciblées en amont du départ en retraite sont nécessaires pour éviter toute rupture de syndicalisation.

### **1.3 Renouveau et féminisation.**

- a- Dans un contexte où l'investissement syndical est plus complexe qu'avant, le syndicat se doit d'être à l'image de la profession. Comment favoriser la participation de nouveaux militants et la féminisation ?
- b- Il faut développer un mode de fonctionnement différent pour s'adapter aux nouvelles formes de militantisme. Les nouveaux militants ne veulent plus forcément s'engager pour longtemps et surtout souhaitent conserver un équilibre entre vie syndicale, vie professionnelle et vie privée. Il est indispensable d'utiliser au maximum les moyens fournis par la législation sur le droit syndical, de les développer et mieux les utiliser pour permettre à plus de collègues de s'impliquer dans de bonnes conditions (organiser des réunions sur le temps de travail, limiter les déplacements et les durées de réunions, organiser la garde d'enfants).
- c- Pour faciliter l'implication des jeunes dans le syndicalisme, il est nécessaire de développer des stages de début de carrière, un travail plus collectif, plus coopératif en utilisant mieux les nouvelles technologies (télétravail, téléconférences...). La limitation des mandats est indispensable pour s'imposer un renouvellement et une implication de militants.
- d- Le SNUipp s'est toujours posé le problème de la place insuffisante des femmes dans le syndicat (baisse parmi les délégués du dernier congrès, difficulté pour maintenir la parité au SN en cours de mandat, participation au CN (40%) et à ses débats (30%).
- e- Les différentes solutions ou pistes de réflexion n'ont pas permis de franchir un cap significatif, et la problématique perdure avec acuité.
- f- Quelles solutions construire ensemble ne laissant pas reposer cette insuffisance sur la seule responsabilité individuelle (fonctionnement, règles, incitations...)?

### **1.4 Formation syndicale**

- a- La complexité croissante de certaines questions exige la construction de positions syndicales partagées. Le renouvellement des équipes nécessite une transmission de l'expérience originale du SNUIPP (projet, fonctionnement). A cette fin, le renforcement de la politique de formation syndicale devient urgente.
- b- Malgré quelques progrès, beaucoup reste à faire. L'essentiel de la formation est technique (SNUPERS, gestcot, gestion site, listes de diffusion) ou concerne le paritarisme.
- c- La commission élue n'a pas fonctionné, sans doute faute de militants nationaux identifiés qui soient en charge de cette question.
- d- Quelle politique de formation, le SNUipp doit-il mettre en œuvre ?
  - des stages de formation départementaux et nationaux associant les secteurs sur des domaines tels que : politique éducative, analyse des systèmes éducatifs, histoire du syndicalisme, fonctionnement du SNUipp, regard sur l'évolution de la société ...,
  - une meilleure implication dans le centre de formation de la FSU et une information/incitation aux militants,
  - développer des outils pour les SD (dossiers, diaporamas...),
- e- Quelles autres pistes ?
- f- Les formations techniques doivent intégrer les besoins des militants (utilisation et formation à SNUPERS pour entrer en contact avec les jeunes, repérage de leur lieu de stage...).
- g- Il est urgent de doter les trésoriers départementaux d'un outil de gestion et de proposer accompagnement et formation.

### **1.5 La communication, un enjeu majeur**

Informé, convaincre, débattre, mobiliser, inciter à la syndicalisation : la communication est un enjeu majeur pour le SNUipp qui doit engager une réflexion sur une politique globale dans laquelle s'insèrent les différents échelons, départemental et national. Une analyse des pratiques et des contenus doit aider à progresser. Des enquêtes concernant « *Fenêtres sur cours* » et le site national, une « photographie » du contenu des bulletins départementaux sont en cours ; les résultats seront communiqués dans le cadre des débats. Concernant « *La Lettre du SNUipp* », outil d'information et de communication interne pour les équipes militantes, un bilan est en cours et permettra d'engager une réflexion sur son évolution.

#### **1.5.1 Communiquer avec la profession**

- a- La presse, dans toutes ses dimensions, nationale comme départementale, papier comme électronique, généraliste ou liée aux opérations administratives est le premier lien du syndicat avec tous les enseignants.
- b- En fonction des destinataires (militants/syndiqués/profession), quelles informations le SNUipp doit-il communiquer ? Avec quel volume, quelle fréquence ? Par quels canaux ? Comment en évaluer l'impact et l'efficacité ?
- c- Comment améliorer les sites Internet : réactivité, contenus, ergonomie, interactivité, outils en direction des réseaux sociaux ?
- d- Quelles évolutions apporter aux lettres électroniques ?
- e- Information plus rapide de l'administration, anonymat, nouvelles technologies,... percutent les pratiques habituelles. Quelle communication des résultats des instances paritaires ?

#### **1.5.2 Convaincre l'opinion publique**

- a- Le SNUipp s'adresse également aux usagers du service public d'éducation, à l'opinion publique en général pour informer, mobiliser et peser. L'adresse à la presse doit être une priorité.
- b- Quelle réactivité face à l'actualité ?
- c- Quels éléments objectifs et de qualité le SNUIPP fournit-il (chiffres de grévistes, témoignages de terrain, situations départementales, enquêtes nationales...)?
- d- Quelle publicité le SNUIPP donne-t-il aux événements nationaux ou départementaux qu'il organise (mobilisations, Université d'automne, colloques, enquêtes, film...)?

#### **1.5.3 Evolution de la communication**

- a- Le SNUipp ne peut rester à côté des évolutions technologiques : interactivité des sites, lettres électroniques, mobiles (Smartphone, sms), avenir du papier... La formation des militants est une nécessité tant au niveau technologique que rédactionnel.
- b- La presse nationale et départementale se fait régulièrement l'écho des problématiques et des activités du syndicalisme retraités. Le SNUIPP entend améliorer ses publications spécifiques à destination des retraités (transmises aux sections départementales).

### **1.6 Défendre et développer les droits syndicaux**

- a- Loi sur le Service Minimum d'Accueil, limitation du droit aux réunions d'information syndicale, aux stages syndicaux, pénalisation de l'action collective... les droits syndicaux font l'objet de limitations et d'entraves inacceptables. Le SNUipp exige l'abrogation des textes les limitant, l'arrêt des pressions et de l'utilisation abusive de règles statutaires (commission de discipline, suspension...). Quelles actions et mobilisations développer pour l'obtenir ?
- b- Dialogue social, les conséquences des accords de Bercy, paritarisme
- c- Le président de la république et son gouvernement mènent une véritable refondation des relations sociales en France qui modifiera les pratiques et le paysage syndical. Au travers des mesures en cours ou à venir, ils affichent la volonté de reconnaître et d'associer les organisations syndicales aux grandes décisions sans rien céder sur le fond de leur politique libérale.
- d- Les conséquences des accords de Bercy seront multiples et auront des implications sur l'activité syndicale.
- e- La représentativité sera dorénavant établie par le vote des personnels à l'élection des représentants dans les Comités Techniques Paritaires. Cette novation implique un travail accru avec les syndicats de la FSU siégeant dans les mêmes CTP que le SNUipp.
- f- La composition paritaire des CTP est remise en cause par le projet de loi. Seuls les représentants du personnel auront le droit de vote. Le SNUipp, avec la FSU, dénonce ce passage en force. L'introduction de l'obligation d'une seconde délibération dans le cas d'un rejet unanime d'un texte par les représentants du personnel constitue une

évolution qui ne répond qu'incomplètement à l'exigence des organisations syndicales.

- g- Enfin, l'extension du champ de la négociation et le développement de celle-ci à des niveaux infranationaux, peut constituer un danger les statuts et règles collectives nationales. Elles vont impliquer un effort spécifique de formation des militants.
- h- Ces dispositions sont accompagnées de l'exigence de transparence des finances des organisations syndicales.
- i- Par ailleurs, les attaques et remises en cause des principes et des champs du paritarisme se multiplient. Des prérogatives ont été retirées CAP notamment concernant les règles de mobilité. Le SNUIPP exige que les C.A.P. jouent pleinement leur rôle. Les représentants du personnel doivent disposer des moyens leur permettant d'assurer leur mandat. Ces moyens doivent évoluer pour tenir compte de l'utilisation des nouveaux systèmes de communication.

### **1.7 Fonctionnement du SNUipp**

- a- Lors des dernières élections professionnelles, les personnels ont amplifié la représentativité du SNUipp qui a connu dans la même période une augmentation sensible du nombre de syndiqués, ce qui n'est pas courant dans le syndicalisme actuel. Cela lui confère une responsabilité déterminante vis-à-vis des syndiqués et de la profession. Ces derniers mois, les actions engagées dans notre profession ont été multiples et selon des modalités diverses, collectives et individuelles, classiques et nouvelles (pétitions, manifestations, grèves, nuits des écoles, rassemblements « festifs », désobéissance, groupe des 25, pas de bébés à la consigne, votation citoyenne pour La Poste...).
- b- Comment apprécier ces formes de mobilisations?
- c- Un bilan précis doit être fait sur notre fonctionnement réel pour rendre le SNUipp plus efficace.
- d- Dans les départements : les rencontres avec les collègues (dans les écoles, RIS, AG, stages...), nombre de participants aux instances départementales, prise en charge de l'ensemble des problématiques et actions concernant notre champ de syndicalisation, l'implication ou la sollicitation des adhérents dans la vie syndicale, les organisations locales (secteur, ville), renouvellement des équipes militantes, la formation... A partir de ce bilan, quelles propositions pour être plus efficace ?
- e- Au plan national : le conseil national, instance de direction composée des 101 secrétaires départementaux et des 40 élus nationaux, doit permettre l'expression de la diversité et du pluralisme, la construction de synthèses pouvant être portée par toute l'organisation syndicale et plus largement par la profession.
- f- Quelles propositions pour améliorer son fonctionnement?
- g- Quelles en sont les limites quand les positions de SD sont contradictoires?
- h- Quel bilan tirer des conférences téléphoniques entre deux CN?
- i- Les Conseils Nationaux Techniques et les commissions nationales doivent permettre d'alimenter la réflexion et la communication du SNUipp. Le bilan de leur activité est très contrasté. Comment les rendre plus efficaces ?
- j- Les nouvelles règles de représentativité fixant les élections aux CTP comme référence, l'attribution des décharges peut s'en trouver modifiée. Actuellement, deux tiers des décharges sont attribuées aux sections départementales, le reste étant attribué à l'équipe nationale et à la FSU (FSU et solidarité pour certains SN).
- k- Les SN doivent-ils garder la responsabilité de l'utilisation des décharges liées à leur représentativité ou doit-elle passer à la FSU?

### **1.8 Le SNUIPP dans la FSU**

- a- La vie fédérale est une préoccupation forte du SNUipp. De nombreux dossiers sont transversaux et nécessitent une cohérence d'intervention au niveau de la FSU. Le rôle accru des rectorats, des collectivités territoriales sur bon nombre de sujets concernant les enseignants des écoles et des collèges, les emplois précaires ou les retraités donne de nouvelles responsabilités aux sections départementales et aux Conseils Fédéraux Régionaux de la FSU. Le SNUIPP doit à tous les niveaux prendre toute sa place dans le travail et la vie fédérale. Il doit y rechercher la construction de positions fédérales communes à tous les syndicats nationaux concernés. Lorsque des divergences apparaissent, le SNUIPP, dans le respect du mandatement de chaque SN, doit poursuivre les échanges, les débats dans la perspective de dépasser ces divergences.
- b- Cette démarche ne peut qu'enrichir la FSU et le SNUipp. Comment la développer ?
- c- Quelle articulation avec les revendications et mobilisations ?
- d- Comment le SNUIPP doit-il mieux intégrer la vie fédérale dans son fonctionnement et sa communication?

## **1.9 L'unité syndicale et l'avenir du syndicalisme**

- a- Ces trois dernières années ont été marquées par de nombreuses attaques contre l'école et ses personnels et plus largement contre les services publics. La recherche de l'unité d'action pour construire un mouvement majoritaire a été constante. Faute d'unité, le SNUipp et la FSU ont assumé leurs responsabilités en appelant parfois seuls à l'action. Comment conjuguer une demande d'unité, de mouvement interprofessionnel, une lisibilité sur les revendications des enseignants des écoles et avoir une meilleure réactivité ?
- b- L'émiettement syndical est un frein au rassemblement et au développement du syndicalisme. Dans le même temps, toute modification du paysage syndical ne peut être bureaucratique au risque d'affaiblir le syndicalisme. Le congrès de la FSU de Lille a défini la démarche fédérale sur l'avenir du syndicalisme<sup>1</sup>. Le SNUipp y a pleinement contribué. Suivant les secteurs et les mobilisations, des regroupements d'organisations se font avec des configurations très différentes.
- c- Comment dans son secteur d'intervention, le SNUipp s'inscrit-il dans cette démarche unitaire au plan départemental et national et dans quelle configuration?

## **2 Le SNUIPP, l'école et la société**

La communauté internationale s'est progressivement dotée, suite à des mobilisations et luttes sociales, d'instruments juridiques qui constituent un socle de référence, plus ou moins contraignant, en matière de droits fondamentaux (par exemple les deux pactes définissant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ou la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants (CIDE)).

Du point de vue de nos préoccupations professionnelles et de notre projet syndical, la défense, la promotion de ces droits et libertés, sont une part importante de notre activité au moment où le gouvernement creuse les inégalités sociales et scolaires.

### **2.1 Les droits des enfants, chapitre premier des droits humains.**

- a- En France, les droits des enfants sont globalement respectés. Pourtant, plusieurs phénomènes liés à la dégradation de des situations économique et sociale, mais aussi au développement de certaines politiques publiques, brossent un tableau plus sombre de la réalité. Aujourd'hui, plus de deux millions d'enfants vivent dans la pauvreté.
- b- Ces enfants, qui sont aussi nos élèves, sont victimes de conditions de vie qui contreviennent directement à toute une série de leurs droits fondamentaux en termes, notamment, de santé, d'alimentation, de conditions de logement, d'accès à la culture et aux loisirs.
- c- Le SNUipp, avec la FSU et d'autres composantes du mouvement syndical et du monde associatif, participe à des campagnes de sensibilisation et aux mobilisations contre ces phénomènes d'exclusion.
- d- Le droit à l'éducation, mis en cause par la précarité dans laquelle vivent de nombreuses familles, est aussi directement bafoué par les politiques publiques en matière d'immigration et de droit au séjour des étrangers.
- e- Le SNUipp prend sa place dans RESF en se mobilisant au coté des familles pour lutter contre l'expulsion d'un des membres (conformément à l'esprit de l'art. 8 de la CIDE) ou l'expulsion de toute la famille et en prenant part aux campagnes nationales comme celle pour le respect des droits de l'enfant de familles sans papier. Le SNUipp dans la FSU est engagé dans la campagne contre l'enfermement des mineurs et demande la fermeture des centres de rétention. Il revendique une autre politique de l'immigration en ce qui concerne la réglementation de l'entrée et du séjour des étrangers et demande l'abrogation des textes contraires à leurs principes (directive retour, circulaire Besson, délit de solidarité...). « Le SNUipp estime légitime la question du droit de vote des résidents étrangers à toutes les élections et il continuera sa réflexion » (congrès de Nevers), comment ?

---

*1 Dans un contexte d'attentes fortes des salariés et d'impérieuse nécessité de construire des réponses alternatives et des mobilisations, la FSU ne saurait se satisfaire de la division et de l'émiettement syndical. Par la place singulière qu'elle occupe, elle peut et doit proposer des perspectives nouvelles dans le paysage syndical. La FSU s'engage dans une dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, et de donner une impulsion nouvelle à la syndicalisation dans tous les secteurs. Elle entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. Ceux-ci doivent pouvoir à chaque étape, être informés, débattre et exprimer leur position afin d'être acteur de l'ensemble de ces débats et des choix qui pourraient en découler à terme et d'éviter tout processus bureaucratique. Cette démarche doit s'intégrer dans une stratégie revendicative et d'action. En tout état de cause, la FSU veillera à affirmer ses spécificités sur ses objectifs et son fonctionnement. Les initiatives communes sur différents thèmes, avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part, réalisées ces derniers mois constituent de premières pistes positives : le congrès décide de les poursuivre, les amplifier en abordant d'autres thématiques et de chercher à les développer à tous les niveaux. Il a la volonté de les ouvrir à toutes les organisations qui le souhaitent.*

f- Aujourd'hui environ 5 000 enfants roms sont privés d'école. Le SNUipp est engagé avec les autres syndicats et les associations dans le collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms. Il agit pour rendre effectif ce droit pour les enfants roms et les enfants du voyage.

## **2.2 Discriminations / vivre ensemble**

a- Les discriminations, de toutes natures, qui peuvent être vécues par les enfants, sont autant d'atteintes portées à leurs droits. L'école, parce qu'elle n'est pas en dehors du champ social, peut reproduire des phénomènes de discriminations. L'éducation contre toutes les formes de racisme, de sexisme, d'homophobie, d'exclusion liée à la situation sociale ou au handicap, ne peut se satisfaire de l'injonction institutionnelle et de la leçon de morale. La classe est le lieu où on apprend au quotidien le « vivre ensemble », où se construisent des réponses éducatives en direction de nos élèves.

b- Si l'Institution commence à prendre la mesure de ces phénomènes de discriminations, elle laisse encore trop souvent les enseignants démunis pour y répondre.

c- Le SNUipp produit et diffuse des outils pédagogiques qui permettent à nos collègues de travailler ces questions délicates. Il poursuivra ce travail. Il revendique pour l'école une véritable lutte contre les discriminations, qui doit inclure son inscription dans les programmes, la formation des personnels, la mise à disposition pour les enseignants de ressources et d'outils pédagogiques. Le SNUipp revendique une réelle formation des enseignants sur la gestion de la mixité pour que celle-ci permette une réelle égalité des hommes et des femmes.

d- Le SNUipp participe, chaque année, au collectif « Semaine d'éducation contre le racisme ». Il prend toute sa place dans le collectif « Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire ». Il poursuit son investissement dans l'intersyndicale femme qui organise annuellement des journées de formation femmes. Il s'engage dans la défense des collègues qui pourraient être victimes de discriminations et œuvre pour conquérir de nouveaux droits (droit au congé paternité pour une collègue sui à l'accouchement de sa conjointe, congé d'adoption pour les couples homosexuels).

## **2.3 Libertés**

a- A mesure qu'avec la crise sociale, se développent les inégalités, le gouvernement spéculé sur la peur et recourt à la pénalisation des mouvements sociaux et de l'action syndicale. Depuis 3 ans les attaques contre les libertés publiques n'ont pas cessé :

- atteintes au droit de manifester,
- atteinte à la liberté d'expression,
- projet et/ou mise en place de fichiers divers (d'Edvige à Base élèves ...) et détournement d'usage de fichiers (fichier des retraités de l'EN utilisé pour la mise en place du SMA).
- criminalisation de l'action collective.

b- Avec la FSU, le SNUipp est impliqué dans les actions de défense des libertés publiques et individuelles.

c- Concernant Base élèves, l'action du SNUipp avec d'autres organisations (FCPE, ligue de l'enseignement, ligue des droits de l'homme) et la mobilisation de collègues et de parents ont débouché sur le retrait des champs les plus litigieux (nationalité...). Aujourd'hui, la plupart des écoles sont entrées dans BE1D. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du conseil d'état confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé, l'interdiction de toute interconnexion, la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers de l'Education Nationale.

d- Quelles suites donner à notre démarche ?

e- Comment mieux sensibiliser nos collègues et l'opinion ?

f- Le SNUipp s'est engagé dans le combat unitaire contre le fichier Edvige qui a permis de faire reculer partiellement le gouvernement. La nouvelle version reste problématique et le SNUipp l'a condamnée.

g- Comment poursuivre au SNUipp et dans la FSU, notre combat contre le développement d'outil de contrôle social comme le fichage, la vidéo surveillance et le recours aux biotechnologies ainsi que les tentatives de mise au pas de la justice et les pratiques policières abusives (multiplication des gardes à vue)?

## **2.4 Laïcité**

a- La présidence de Nicolas Sarkozy marque un tournant concernant la laïcité (Latran, loi Carle, accords du Vatican sur l'enseignement supérieur...). Face à ces remises en cause, une large mobilisation s'est exprimée notamment autour de la Pétition sauvegardons la laïcité de la République. Le SNUipp réaffirme son attachement à la laïcité. Tout en constatant l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004, que le SNUipp exigeait, par la loi Carle, il condamne et demande l'abrogation de l'obligation pour les communes de versement du forfait communal dans les mêmes

conditions pour le public et le privé qui accentue l'inégalité entre l'école publique et l'école privée.

b- Comment relancer dans le cadre le plus large possible les mobilisations sur la laïcité?

## **2.5 Prospectives**

Le SNUipp, avec la FSU, participe à tous ces combats en y apportant son expérience professionnelle et syndicale. Comment faire, en tenant compte de la diversité des approches, des points de vue et des engagements de nos collègues, de nos adhérents et des militants, pour y associer le plus grand nombre ?

## **3 Les enjeux internationaux**

a- Salaires, retraites, accès aux soins, précarité, chômage, famines, conflits, atteintes aux droits humains... La situation internationale est marquée par les profondes répercussions de la crise économique, sociale et environnementale. Elle souligne la nécessité de renforcer l'action de notre syndicat au plan européen et mondial pour participer de la construction des alternatives économiques et sociales indispensables impliquant l'annulation de la dette des pays en voie de développement et la taxation des produits financiers.

b- Le SNUipp réaffirme le droit des peuples à vivre en paix, promeut cette Education, revendique une politique pacifiste, auxquelles les engagements de la France dans des opérations militaires portent atteinte. Il poursuit au plan fédéral son investissement sur ces questions.

c- Alors que l'éducation pour tous est un enjeu majeur de développement, 10 ans après la conférence de Dakar, les engagements de la communauté internationale dans ce domaine ne sont pas tenus, voire même s'éloignent avec la crise. Cela souligne la nécessité pour le SNUipp de s'engager au plan international.

### **3.1 Les cadres de notre intervention à l'international**

#### **3.1.1 La construction de ces actions souvent en lien avec le fonctionnement fédéral se structure dans :**

1. les affiliations internationales du SNUipp (IE/CSEE, CSFEF) de la FSU (démarche d'adhésion fédérale à la CSI, mise en œuvre du mandat fédéral pour la CES).
2. des actions ou programmes de solidarité tels que ceux engagés au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations.
3. le cadre des forums sociaux et alliances avec des mouvements citoyens,
4. les partenariats avec les autres organisations syndicales au plan international,

a- Développer au niveau international des solidarités et des partenariats entre syndicats sur les questions d'Education pour tous, de respect des droits humains et aussi autour des questions de climat est nécessaire.

b- Pour faire entendre sa voix, le SNUipp doit prendre sa place avec la FSU dans les instances européennes de consultation des syndicats et de la société civile.

#### **3.1.2 IE et CSEE**

Le SNUipp est affilié à l'IE et de ce fait participe aussi aux travaux du comité paneuropéen et du CSEE. Il poursuivra sa participation à leurs travaux notamment au plan européen où il est investi (stress des enseignants, violence et harcèlement au travail, Petite enfance, comité égalité, formation des maîtres, retraites,...). Il se prononce pour le maintien de la structure et du fonctionnement actuel du CSEE adossé au comité paneuropéen (plus large) et à l'IE. Le CSEE constitue un outil d'intervention pertinent des syndicats européens en direction de l'UE, et l'élection directe de ces instances par les syndicats concernés apporte une meilleure représentativité que la désignation par l'IE d'un Secrétaire général.

### **3.2 En Europe**

a- Les politiques européennes structurent de nombreuses décisions politiques des états membres, et la participation à la construction d'un rapport de forces en faveur des salariés au niveau européen est indispensable. Ainsi, même si les Services publics non marchands et donc l'Education restent dans les prérogatives des états de l'UE, nombre de recommandations générales pèsent sur leurs politiques dans ces domaines (développement des SP, situation des personnels, organisation des systèmes éducatifs et des qualifications).

b- CES : la CES rassemble la plupart des organisations des pays de l'UE dont celles avec lesquelles nous travaillons déjà dans le cadre de partenariats ou dans les forums sociaux. Malgré ses pratiques et sa démarche relevant davantage d'un aménagement à la marge des politiques menées par l'Union Européenne que d'une réelle revendication de transformation sociale, dans la dernière période, les manifestations européennes qu'elle a impulsées sur le pouvoir d'achat, contre la précarité sont plus en phase avec nos revendications. Le débat sur l'adhésion à la CES engagé au congrès fédéral de Marseille s'est poursuivi au Congrès de Lille. A cet égard, le Congrès doit se prononcer sur la perspective d'une demande d'adhésion à la CES.

c- Comités de dialogue social européen : au plan européen des comités de dialogue social sont en place dans plusieurs secteurs professionnels (santé, transports,...). L'année 2010 verra la mise en place de comités sectoriels de dialogue social sur les services publics et sur l'Education. Ces comités sont composés d'un représentant par état

pour le collège des employeurs (MEN pour ce qui nous concerne), et d'un représentant syndical pour le collège syndical. Il nous faut réfléchir dans le cadre fédéral avec les syndicats concernés, à la place que la FSU pourrait prendre dans ce comité. Cela nécessite aussi une réflexion plus large avec l'ensemble des syndicats français.

### **3.3 Forums sociaux**

Le SNUipp participe aux forums sociaux notamment en Europe. Leur bilan est contrasté sur cette dernière période avec une mobilisation très importante des pays d'Amérique latine au forum de Belem, alors que celui de Malmö marquait une moindre participation et que la préparation de celui de Turquie est compliquée. Pour autant, le travail commun entre organisations syndicales et mouvements associatifs constitue une base intéressante pour la construction d'alternatives. La participation du SNUipp avec la FSU à ces rencontres doit s'accompagner d'une réflexion sur les causes du ralentissement de leur impact, et de la poursuite des liens avec les organisations qui s'y sont investies.

### **3.4 Développement durable**

a- La dernière période a été marquée par la prise de conscience des enjeux liés aux changements climatiques. Malgré le Grenelle de l'environnement, les mesures envisagées par le gouvernement sont loin des solutions nécessaires comme en témoigne ses projets (cf. fiscalité carbone injuste et inefficace). En l'absence de solutions contraignantes, le sommet climat de Copenhague s'est soldé par un échec.

b- Il est impératif d'agir pour la recherche de solutions alternatives à cette crise écologique. Le SNUipp doit poursuivre sa réflexion pour que cette dimension soit prise en compte (Education, impact dans la vie quotidienne, fiscalité,...) et poursuivre son action par:

- sa propre activité (mesures en lien avec l'agenda 21)
- un investissement dans l'Education au développement durable: programmes mais aussi, décennie de l'UNESCO pour l'EDD, travail avec nos partenaires syndicaux internationaux
- un travail fédéral au sein des collectifs et forums pour construire les mobilisations nécessaires.

### **3.5 Solidarité internationale**

#### **3.5.1 Le développement d'actions de solidarité internationale**

a- Notamment en direction des pays du Sud qui subissent plus durement la crise actuelle.

b- La solidarité internationale permet de mettre en actes, les valeurs que nous portons (droit à l'Education pour tous, droits et libertés, justice sociale).

c- Dans l'urgence et au-delà, le SNUipp est présent sur le long terme sur des actions qu'appellent des catastrophes comme celle d'Haïti où, avec Solidarité Laïque et le CSFEF, il contribue à la reconstruction des structures éducatives.

d- Il participe aussi en Afrique de l'Ouest, au sein de Solidarité Laïque, à des programmes de développement de l'éducation aux côtés des sociétés civiles locales, notamment des syndicats d'enseignants ou dans le cadre des campagnes annuelles « un cahier un crayon pour... » et « Pas d'école, pas d'avenir ».

#### **3.5.2 Droit syndical**

a- Dans plusieurs régions du monde, les droits fondamentaux sont mis en cause ou tout simplement niés. Le SNUipp intervient dans le cadre de ses partenariats internationaux pour faire connaître toutes les situations où ces droits sont bafoués, agir pour leur respect et soutenir les luttes pour des meilleures conditions de travail, le respect des droits syndicaux et des libertés.

b- Le SNUipp doit réfléchir aux moyens de développer son action internationale, de la rendre plus visible à nos collègues, d'y associer plus concrètement les sections, les militants et notre profession.